



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté Séance du 28 septembre 2016

L'an 2016, le 28 septembre 2016 à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson, sous la présidence de M. Thierry LETELLIER, vice-président.

■ ETAIENT PRESENTS

délégués titulaires * Mesdames, Messieurs, Guy BRUNET, Stéphane DUCOURTIOUX, Mathieu CHARVILLAT, Michèle COLLETTE, Nicole DECHEZLEPRETTE, Brigitte LEROUX, , Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Mireille LEJUS, Bernard PRADELLE, Jean-Claude VACHON, Serge DURAND, Renée NICOUX, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LE GUIADER, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Isabelle GRAND, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Thierry LETELLIER, Jacky BŒUF, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Denis PRIOURET, André RENAUX, Jean-François RUINAUD, Alex SAINTRAPT, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Didier TERNAT, Corinne TERRADE

délégué suppléant *0

■ ETAIENT EXCUSES

Maurice MAGOUTIER

PARMI EUX, AVAIENT DONNE POUVOIR : Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Corinne TERRADE, Philippe GILLIER à Jeanine PERRUCHET.

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Mme Marie-Françoise VERNA souhaite qu'il soit ajouté en p.8 (après l'intervention de M. MOINE) qu'elle a proposé une baisse des indemnités du président et des vice-présidents.

Mme Dominique SIMONEAU souhaite qu'il apparaisse en p.16 qu'elle serait invitée à la prochaine réunion avec la CAF (sur la proposition de M. MOINE, dans sa réponse).

Mme Michelle COLLETTE relève une coquille en p.3 (« Lourdes »)

M. Jacques GEORGET relève une autre coquille : « communes de communes »

Adopté avec 2 ABSTENTIONS (M. CHABERT, Mme LEGROS)

ORDRE DU JOUR

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

1. Attribution du marché gaz

M. Thierry LETELLIER présente le rapport d'analyse en vue de l'attribution du marché gaz. Il précise qu'il n'était pas nécessaire de passer par la CAO au vu des seuils des marchés publics. La meilleure offre sur 5 reçues est celle d'EDF, pour un montant de 64 532.70€ et pour une durée de 18 mois

M. Denis PRIOURET demande pourquoi on doit attribuer ce marché et si on aura plus de gaz dans quelques jours.

M. LETELLIER explique qu'il s'agissait d'une fin de contrat.

Mme Pierrette LEGROS s'étonne de trouver le rapport sur table, comme d'habitude. On ne peut vérifier quoi que ce soit, on doit vous croire sur parole. Or on vous a cru sur pas mal de dossiers mais les paroles étaient un peu tronquées ! Vous nous avez expliqué beaucoup de choses depuis que vous êtes élus mais ce n'est pas toujours la vérité.

M. LETELLIER répond que cela fera l'objet d'un débat juste après. Nous sommes dans une situation d'urgence. Si on ne vote pas ce marché, les gens vont se baigner dans de l'eau froide à la piscine.

Mme LEGROS se demande pourquoi on s'aperçoit aujourd'hui qu'il faut attribuer ce marché.

M. Jean-Marie LE GUIADER répond qu'on arrive simplement à la fin d'un contrat et qu'il faut le renouveler.

M. LETELLIER ajoute qu'on relance ce marché parce que la précédente consultation n'a pas été faite dans les règles. Les services ont analysé les 5 offres de ces gros fournisseurs. Ces 5 offres sont fiables et il y a une grosse différence de prix en faveur d'EDF.

M. Gérard CHABERT demande si EDF est au courant qu'elle ne sera pas payée.

M. LETELLIER explique que la communauté de communes a encore les moyens de payer certaines factures. Il ne faut pas tout mélanger, même si on vous présentera après une situation très dégradée et des faits en dehors de la légalité, que nous avons découvert cette semaine. On va tout mettre sur la table ce soir.

Il pense que ce marché peut être passé assez vite.

M. Bernard PRADELLE pense qu'on aurait pu anticiper sur un contrat de 18 mois, et s'en apercevoir plus tôt.

M. LETELLIER explique qu'il découvre la situation comme M. PRADELLE, mais qu'il n'était pas chargé des contrats de gaz.

M. Didier TERNAT demande pourquoi la CAO n'a pas été conviée.

M. LETELLIER explique qu'on était en dessous des seuils obligatoires pour la convocation de la CAO et qu'on a pensé que le conseil communautaire était apte à décider. On prend les urgences les unes derrière les autres. Les 5 entreprises sont toutes de grosses entreprises nationales.

Adopté à la majorité : 2 CONTRE (CHABERT ; LEGROS), 3 ABSTENTIONS (CHARVILLAT ; SEBENNE ; PRADELLE).

2. Situation de la communauté de communes

M. LETELLIER souhaite faire le point sur la situation suite à la démission de M. MOINE, annoncée en direct lors de la CDCI. Il revient sur le déroulement de cette CDCI où tout était pipé d'avance pour notre comcom car les territoires voisins ne souhaitaient pas nous accueillir.

La décision du préfet de retirer sa proposition à 4 comcom fait suite aux consignes de l'Etat de suivre l'avis des communes exprimé pendant l'été. Les communes ont approuvé à 75% une carte assez cohérente où nous restions seuls, avec une fusion CIATE/Bourganeuf-Royère, Haut-Pays Marchois/Chénérailles/Auzances-Bellegarde, etc. En gros cette carte respectait 75% du vote des communes.

Il y a eu ensuite des tractations pendant 4 heures, pour faire tomber une comcom de gauche dans l'escarcelle de droite et vice-versa.

A la stupeur générale, un accord est intervenu dans les groupes de droite et de gauche sur un schéma à 7 comcom. Cela n'a pas plu à Michel car il comptait sur le mariage avec la CIATE/Bourganeuf. Ce mariage partait sous de mauvais auspices car ces comcom et ces communes avaient largement délibéré contre ce projet. Cela aurait été incroyablement anti-démocratique que d'imposer ce choix, surtout quand on connaît la situation financière aujourd'hui. Cette situation était d'ailleurs en partie connue : on ne découvre pas tout aujourd'hui. Il y a eu moult débat lors du dernier vote du budget sur le fonctionnement de cette comcom.

Il explique avoir voté pour ce schéma qui respecte à peu près le vote des communes et des communautés de communes, alors qu'on a insulté l'avenir en se fâchant avec tout le monde, les grands élus, les présidents de comcom... à un moment il faut dire « stop ». Il ne voulait pas voter pour les intérêts d'un conseil communautaire qui en plus avait eu du mal à s'exprimer (le 1^{er} vote était à 50/50, le mandat n'était pas clair du tout).

En siégeant à la CDCI, tout le monde connaissait notre situation : on doit beaucoup d'argent à des entreprises qui travaillent aussi sur les territoires qui nous environnent. Notre réputation était faite.

La démission de Michel était un prétexte : on va vous dévoiler des choses qui malheureusement donnent raison aux gens qui ont refusé de s'allier avec nous. Nous sommes dans une situation totalement inextricable.

Ce soir nous allons montrer des chiffres et ouvrir un débat sur le fonctionnement de cette communauté de communes, sur l'avenir éventuel. Faire aussi un mea culpa. Regarder comment ce système s'est monté et comment on en est arrivé là. Globalement –sans mettre tout le monde dans le même sac- il y a eu un consensus pour qu'il y ait peu de débat, peu de transparence, et que l'empire continue.

Il demande qu'on mette toutes les choses à plat sereinement. Il y a un nombreux public ce soir, qui a des attentes de transparence, il y a aussi la presse.

Il va falloir dire des choses douloureuses et il souhaite que cela se fasse dans la dignité, sans s'invectiver. Il comprend la colère et la sidération des gens. Nous avons révélé des choses au bureau tout à l'heure et l'ensemble des vice-présidents sont aussi affectés, désarçonnés et sidérés. Il demande au public de respecter les débats. On donnera la parole au public qui l'a demandée. Des habitants ont voulu prendre la parole et il y a un devoir d'écouter les questions des gens sur le fonctionnement. Il y a une demande de transparence et de lien avec nous. On regardera les chiffres et ensuite on fera les commentaires.

M. Mathieu CHARVILLAT relève 2 choses : on a découpé le territoire de façon politicienne au mépris du souci de cohérence territoriale. Il appelle cela une charcuterie.

M. LETELLIER pense que quand 80% des actionnaires de la charcuterie sont d'accord, qu'est-il possible de faire contre eux ?! Si on nous avait proposé par exemple d'accueillir Bourganeuf-Royère avec 4 ou 5 millions de dette, aucune visibilité de trésorerie à 3 semaines, auriez-vous été enthousiaste ?

M. CHARVILLAT se demande comment les autres ont fait pour savoir ce qui semblait être ignoré ici.

M. LETELLIER estime qu'en regardant simplement nos taux et notre endettement à long terme, ces gens se posaient des questions.

M. CHARVILLAT répond que M. LETELLIER donne raison aux analyses que des élus de ce territoire ont faites depuis des années et qu'on a traité d'idiots et de menteurs. Il précise qu'il n'accuse pas personnellement M. LETELLIER.

Il n'oubliera pas cette époque là. On ne nous a jamais donné le moindre crédit.

M. Jean-Luc LEGER indique qu'il n'a pas bien compris la logique du découpage (de la CDCI). On a accepté que se crée un grand territoire autour de la Souterraine, y compris le Pays Dunois qui ne voulait pas y aller. A côté, à Bonnat, une petite comcom reste seule.

M. CHARVILLAT pense que soit on est des idiots, soit c'est politique et il faut l'admettre.

M. LETELLIER rappelle qu'on a fusionné il y a 2 ans et demi. On a eu un train d'avance mais le fait que cette fusion ait été mal maîtrisée, cela aurait été aller au casse-pipe collectif que de nous faire aller vers une nouvelle fusion.

M. CHARVILLAT affirme que dès la base le mariage était vérolé.

M. LETELLIER précise que sur le lissage de la fiscalité, sur 13 ans, on a déjà fait la moitié de la marche en 2 ans. Il y avait de très gros investissements ici alors que ceux du Plateau de Gentioux arrivaient plutôt en fin de parcours (sauf la maison médicale de Faux qui avait des locataires). Le bilan de cette fusion pour le Plateau n'est pas bon, alors qu'on l'avait défendue auprès des habitants, en faisant des réunions, parce qu'elle semblait cohérente. Cette cohérence vole en éclat aujourd'hui car la situation économique est très dégradée, que les grands projets se font sur le bassin d'Aubusson.

Michel avait dit « la communauté ça sera toujours du plus ». Là, pour les 5 années qui viennent, ça va être du moins. Il va falloir dire la vérité aux gens : on a fait plein de transferts de compétences, on a fait beaucoup de choses à Aubusson, à Felletin, des choses qui coûtent cher.

Il re-dit la même chose que lors du vote du budget : la comcom prend tout ce qui coûte cher et reverse 156 000€ tous les mois aux communes, 1 million d'€/an à la commune d'Aubusson. Si on

prend toutes les compétences chères et qu'il n'y a pas de transfert des recettes, ce n'est pas tenable. C'est pour cela qu'il a prévenu ses collègues du conseil.

Il dit avoir défendu non pas sa commune, mais la communauté de communes. Economiquement on voyait bien qu'on allait dans le mur. On ne savait pas tout, mais simplement en regardant le budget ! Tous les jours on rencontre des entrepreneurs, des commerçants à qui on doit de l'argent et qui nous disent : « qu'est-ce qui se passe ? »

M. CHARVILLAT demande si M. LETELLIER considère que la comcom a été la vache à lait de la commune d'Aubusson.

M. LETELLIER explique que quand on est venu nous draguer pour la fusion, c'était sur le thème : vous avez plein de compétences que vous exercez bien et de manière pas très chère, notamment la petite enfance, le périscolaire, le social, les maisons médicales. Cela avec un mode de gouvernance intéressant.

Nous, on avait obligation de fusionner. Le processus est né sous la 1^{ère} loi Sarkozy sur le regroupement des communautés de communes. Nous on avait envie de continuer à travailler avec nos voisins au sein du PNR, on discutait avec les comcom voisines.

Aujourd'hui on découvre que quelques mois après la fusion on avait déjà des problèmes. Souvenez-vous de la crise du 30 septembre, dans cette salle. Dès le mois de mars 2014, au moment du vote du budget, on traficotait déjà le lissage de la fiscalité ! Les impôts nous ont donné le fin mot de l'histoire : effectivement il y eut une tentative de passage en force de ce non lissage, au détriment des habitants de l'ancienne communauté de communes. Comprenez notre réaction !

Il dit ne pas regretter d'avoir demandé il y a 2 ans, quasiment jour pour jour, la démission de Michel MOINE. On était déjà sur une mauvaise pente, et cela n'a pas été suivi d'effets, au contraire. Vous avez remarqué que j'ai été un peu extradé !

Avec Mme MOULIN, il dit avoir constaté que l'affrontement ne marchait pas dans cette communauté de communes pas assez transparente. On a changé de stratégie, on a voulu faire avancer nos différents dossiers. On a été conciliants et gentils avec Michel MOINE et la presse a remarqué au fil des mois que je me rapprochais de la lumière centrale. Sauf qu'on a fait avancer les dossiers, on a demandé moult renseignements : nous avons rencontré avec mon suppléant et Catherine MOULIN M. MOINE au printemps, suite aux demandes d'entreprises de notre territoire qui avaient des créances à la comcom.

Nous lui avons demandé où en était la trésorerie de la comcom, qu'est-ce qu'on faisait pour cela. Il nous a répondu qu'il avait mis en place les outils, que c'était quelques centaines de milliers d'€, qu'on allait y arriver. Et nous on l'a cru, car je suis incapable de torturer quelqu'un pour qu'il m'avoue la vérité.

Il cite cette conférence des maires avant le budget, où M. MOINE a quitté la salle au bout d'un quart d'heure, parce qu'Evelyne CHABANT a eu le courage extraordinaire de le contrer. M. MOINE voulait faire passer un mauvais compte administratif sur une opération financière totalement oubliée : le transfert de la maison médicale de Peyrelevade à la comcom de Bugeat-Sornac. Il voulait faire passer un petit plan pour vous faire croire, nous faire croire, que les mauvais résultats 2015 étaient dus à un problème d'écritures. Quand Evelyne a dit : « stop c'est pas vrai », Michel a pris son téléphone, il est parti et on ne l'a jamais revu.

M. PRADELLE reconnaît que l'interim effectué par M. LETELLIER est compliqué. Certes M. LETELLIER ne torture pas les gens, certes on a manqué de vigilance, mais c'est le contribuable de la communauté de communes qui est torturé.

M. LETELLIER acquiesce.

M. CHARVILLAT cite un courrier reçu hier de Catherine MOULIN, un courrier long, argumenté et intéressant, qu'elle a eu le courage d'écrire. Ce qui le gêne, c'est qu'on nous dit qu'il y a eu un problème de gouvernance depuis le départ. Mais il y a eu un silence pesant, malgré l'épisode du 30 septembre 2014 et la demande de démission du président. Quand il lit le courrier de Mme MOULIN, il se dit que si la situation n'avait pas explosé aujourd'hui, personne n'aurait ouvert la bouche. Quand on est pas d'accord avec un mode de gouvernance, on se soumet ou on se démet.

M. LETELLIER répond que le soir du 30 septembre on s'est posé la question avec Catherine : est-ce qu'on reste dans cet exécutif ou est-ce qu'on s'en va ?

Sauf que dans cette comcom, il n'y a pas que des ego d'élus. Il y a aussi des salariés, des citoyens. C'est nous qui avons entraîné la comcom du Plateau de Gentioux dans cette aventure. On s'est dit que si on fuit, si on ne fait pas face à nos responsabilités, Michel MOINE a réussi à saigner l'équipe de salariés de l'ancien Plateau de Gentioux : il les a découragés, il a fait pression sur eux, pour qu'ils démissionnent, pour qu'ils ne demandent pas le renouvellement de leur contrat, pour qu'ils quittent le territoire dégoûtés. Et certains l'ont fait, parce que leurs conditions de travail se dégradent, parce qu'ils n'avaient plus de liens. Il pense que ces salariés vont s'exprimer.

Il y a une équipe compétente et M. LETELLIER ne voudrait pas qu'on fasse porter le chapeau aux salariés. Les salariés travaillent, ils ont des missions qu'il considère comme parfaitement respectées.

Il affirme que nous n'avons pas démissionné car nous sommes d'un naturel optimiste. Quand on regarde le compte-rendu de cette réunion du 30 septembre, M. LETELLIER pense avoir tout dit, sur la souffrance des salariés, sur la transparence, sur le bidouillage des taux. Il a été alors comme un prêcheur dans le désert, il s'est fait couper la tête. Il indique à M. CHARVILLAT que même lui a volé au secours de Michel MOINE, à sa façon : personne d'autre n'a demandé la démission de M. MOINE, personne ne l'a suivi.

M. CHARVILLAT souhaite se justifier sur la question fiscale : à l'époque il était logique que les taux soient lissés afin que chacun contribue de la même manière à la hauteur d'un service rendu. Comme les taux étaient plus bas sur le Plateau, toute la pression fiscale s'exerçait sur une partie de la comcom pour un service commun aux 2 collectivités.

M. LETELLIER remarque que nous avons plus de services que l'ancienne comcom d'Aubusson : le périscolaire, la petite enfance, la culture et l'aide aux associations... et cela sans prélever l'impôt sur les particuliers, ce qui signifie que ces services étaient déjà financés. Ce que des gens ont répété pendant des années, c'était que ce qui coûte cher c'est le Plateau de Gentioux : cela était faux. Le Plateau de Gentioux avait une bonne comptabilité et faisait beaucoup plus de résultat par habitant que l'autre comcom !

Aujourd'hui la situation est dégradée car on a transféré des compétences des communes alors que chez nous les compétences ne venaient pas des communes, c'était les gens qui les avaient créées (la crèche, le CLSH qui a commencé avec un tout petit budget). Donc toutes ces compétences n'ont pas été retirées des communes, donc on les a auto-financées. Quand on a créé le périscolaire, c'était l'année où le FPIC apparaissait : les communes ont dit que la comcom prend le périscolaire, on lui laisse le FPIC.

Il estime qu'il était normal qu'on demande un lissage, et scandaleux qu'on ne le demande pas et faire payer les gens. Aucun maire ni aucun délégué de l'ancienne comcom n'aurait accepté ce deal. Quand vous passez de 0 à 6.5%, l'augmentation est pharaonique, vous pouvez demander un 13^e mois à votre employeur.

Mais il ne voudrait pas que le débat tourne autour d'un combat entre les 2 anciennes comcom.

M. CHARVILLAT acquiesce sur la fiscalité. Le seul reproche c'est : « pourquoi personne ne s'est exprimé ? » Peut-être que si les gens avaient parlé, peut-être que la situation aurait explosé plus tôt de façon à ce qu'on puisse redresser ou infléchir les choses plus tôt.

M. LETELLIER est d'accord : il va falloir parler du système et de comment un conseil communautaire de 47 personnes arrive à ne pas s'exprimer, comment une conférence des maires reste muette. La dernière conférence a été le sommet : Michel arrive en disant : « Thierry Letellier est un traître, je ne sais pas comment il fait pour se regarder dans la glace le matin ».

Il annonce que des choses totalement illégales vont être révélées.

Il affirme qu'il a fait des choses pour ce territoire et qu'il continue à y croire, sans se laisser insulter. A la dernière conférence des maires il ne s'est quasiment rien dit.

Mme Jeanine PERRUCHET parle d'anciennes conférences des maires, où elle a pris la parole car elle n'était pas d'accord. Par exemple sur l'urbanisme, elle a été convoquée parce qu'elle n'était pas d'accord avec la proposition. Devant tous les maires, très peu d'entre l'ont défendue, et aucun vice-président.

M. LETELLIER ajoute qu'il y a beaucoup de choses que nous sommes juste en train de découvrir et notamment les choses les plus graves. Depuis 2/3 mois la situation financière est hors contrôle. Le bureau a exigé des réunions toutes les semaines pour faire le point, mais même dans ces réunions-là on nous a menti, sur les finances, sur les emprunts, la trésorerie. Il a trouvé des preuves écrites et signées.

Mme Renée NICOUX dit ne pas comprendre pourquoi les vice-présidents ne suivaient pas leur budget, et pourquoi le vice-président aux finances n'avait aucune vision de l'ensemble des finances. Elle demande des explications par rapport à cela.

M. Robert CUISSET signifie qu'il est venu ce soir devant le conseil sans fuir ses responsabilités. Il est atterré de voir cela car en regardant certains documents, il s'est rendu compte qu'on ne le mettait pas au courant. Comment traiter des finances quand certaines choses ne sont pas révélées ?

M. Michel DIAS revient sur le silence dans les assemblées, dénoncé par M. LETELLIER. Il lui dit qu'avec cette mise en scène et le ton qu'il adopte ce soir, personne n'osera dire qu'il refuse de participer à cette curée qui s'organise autour de la personne de Michel MOINE. Il refuse cette curée.

Certes il y a eu des erreurs, des négligences, mais en aucun M. MOINE ne porte seul la responsabilité de ce qui se passe. Il pense que la transparence et la vérité annoncées par M. LETELLIER seront impossibles ce soir, car il y a des personnes directement impliquées dans la situation, notamment une personne dont Catherine MOULIN a demandé qu'elle ne soit pas le bouc-émissaire. C'est une personne qui est sans doute responsable de beaucoup de choses mais qu'il ne peut pas nommer car on lui a demandé de ne pas le faire. M. MOINE lors de la réunion d'adjoints de lundi nous a demandé de respecter cette personne, de ne pas la nommer. Il ne s'agit pas de chercher un autre bouc-émissaire, mais il y a d'autres personnes que Michel MOINE. Interpellé par le public, M. DIAS réagit au sujet de la délibération citoyenne et de la démocratie participative dont il voit une illustration ce soir.

Mme Dominique SIMONEAU affirme que ce préambule qui clame la transparence est extrêmement malsain. La lettre de Catherine MOULIN est tellement haineuse. Qu'on puisse apporter des arguments c'est une chose, mais avoir un discours aussi haineux c'est intolérable. On

peut avoir des discours politiques musclés, mais là c'est absolument lamentable. Elle ne comprend pas le but de cette lettre, qui a part nous communiquer le compte-rendu de réunions participatives qui ont dû avoir lieu le week-end dernier à La Nouaille, n'apporte rien au débat. Si une partie de la communauté de communes ne convient pas, on démissionne et puis c'est tout.

M. LETELLIER demande à Mme SIMONEAU si c'est pour lui laisser la place et finir de mettre la com de Gentioux sous coupe réglée. C'est aussi pour cela qu'on est resté dans cette communauté de communes. La situation est catastrophique : on a trouvé des faux, ici, à Aubusson.

Il précise que cela fait quelques années que Mme SIMONEAU bataille contre lui. Nous avons des partenaires comme la CAF à qui Dominique envoie des courriers pour dénoncer la politique de la communauté de communes, dénoncer des projets qui seraient contraires aux intérêts de Gentioux. Depuis 15 jours, elle bataille sur un pont-planche sur la commune de Gentioux, alors qu'on a respecté le cahier des charges. Elle va aller jusqu'à la commission européenne alors que le bateau est en train de couler.

Il faut regarder les choses en face : on des documents très clairs, sur des emprunts d'investissement qui sont passés en fonctionnement. On a envoyé des salariés rediscuter avec la banque : sur le matériel de voirie on découvre qu'un emprunt a été fait l'année dernière pour 394 000€ alors que le matériel n'a été livré qu'en juin cette année. En bureau, on repose la question car Micard n'avait pas été payé. On nous dit qu'on va renégocier avec les banques, avec John Deere qui propose des financements, on nous amuse pendant 3 semaines, on envoie nos salariés au casse-pipe... et là on découvre que l'emprunt a été fait et que tout est passé en cavalerie.

C'est pareil pour les 1.7 million de travaux du foyer, on a emprunté et tout est passé en fonctionnement alors que c'est strictement interdit de passer de l'investissement en fonctionnement... et on a pas payé tous les travaux.

M. CHARVILLAT demande s'il y a des responsabilités pénales.

M. LETELLIER répond que oui, sans doute.

M. Jean-Claude VACHON revient sur la fiscalité. Il relève que M. LETELLIER a dit que la comcom de Bourgneuf n'a pas voulu se marier avec nous pour des problèmes de fiscalité : cela est faux et il en apporte la preuve, les chiffres sont sur le site du ministère des finances. Les taux communaux à Bourgneuf sont plus élevés qu'à Aubusson sur le foncier bâti. Il y a 8 points d'écart au total.

Sur la TH, le taux global aussi est plus élevé : si mariage il y avait eu, Bourgneuf aurait été gagnante.

Il faut rétablir la vérité, sur les 4 plus grandes villes creusoises, Aubusson avait en 2015 les taux les plus bas.

M. LETELLIER rappelle qu'après les taux, il faut regarder le fonds de roulement : ces communautés sont à 100/115 jours de fonds de roulement. Chez nous, il est d'un jour.

M. LEGER souhaite résumer la rencontre qui s'est tenue lundi avec quelques vice-présidents avec la sous-préfète et les services départementaux des finances.

Peu de temps après la fusion, l'Etat s'inquiète déjà auprès de la comcom de possibles difficultés financières liées à l'empilement des compétences, dans un contexte où l'impôt des entreprises et les dotations baissent.

En juillet 2015, sur 4 critères financiers, la DGFiP donne le conseil à la comcom de diminuer ses charges de fonctionnement, de baisser ses investissements, et de faire appel à la CRC pour obtenir un appui technique.

La comcom s'engage à maîtriser sa dette, ses investissements, et renégocier ses emprunts. Mais les difficultés s'aggravent et nous avons aujourd'hui environ 4 millions de dette, avec 1.4 million de mandats non numérotés, 300K€ d'engagements, 250K€ de factures non traitées et 2 millions de ligne de trésorerie à rembourser.

M. LETELLIER ajoute qu'on a demandé à l'Etat comment fonctionne le réseau d'alerte : c'est le président qui reçoit tous les courriers ! La seule réponse du président a été pour contester l'avis de la CRC.

M. Jean-François RUINAUD revient sur la vraie question : quel est le rôle des vice-présidents ? Il dit qu'il a bien voulu être vice-président de Michel MOINE, mais qu'une fois que sa ligne budgétaire a été votée, il ne veut aucune ingérence. M. MOINE a respecté cela.

Il a obtenu la ligne budgétaire de 600 000€ qu'il a demandée, sans difficulté. Dans le bureau on lui dit qu'il n'y a aucun problème. Ces 600 000€ ont été utilisés sur vos communes ! Tous les ans il en a rendu compte, aux élus, mais la salle pourra aussi lui poser des questions.

Il souhaite parler sous le couvert de ses collègues du conseil présents à la dernière commission voirie. Il indique qu'il a toujours voulu que les emprunts soient remboursés en fonction de la durée d'amortissement de la route. Il préfère que les emprunts ne soient pas mélangés avec d'autres choses. Il détaille les emprunts voirie depuis le début de son mandat, puis sur le matériel. Il précise qu'on a acheté seulement 285600€ de matériel. Sans le FCTVA, on aurait donc pu faire seulement un emprunt de 240 000€.

Cette année, nous devons encore 229 000€ à Eurovia et 164 000€ à Colas.

Nous avons 4 agents de catégorie C dans le service, soit environ 4% de la masse salariale des agents, et 1.5% du budget de fonctionnement de la comcom. Nous avons un directeur des services techniques qui travaille sur plusieurs compétences et qui a été reçu au concours d'ingénieur.

Cet été nous avons embauché des personnes polyvalentes. Le matériel acheté représente 0.13% du budget d'investissement. Les routes c'est 0.27% de ce budget. Nous avons économisé 308 000€.

L'erreur c'est d'avoir travaillé avec des œillères. Il pense qu'il n'avait pas de vision sur les autres vice-présidents et leurs fonctions.

En 2015, la voirie et le très haut débit représentent 5% du budget.

M. LEGER revient sur la rencontre avec l'Etat de lundi. L'Etat n'envisage pas de mise sous tutelle. Il préfère qu'un travail soit fait avec le nouvel exécutif pour apurer la dette. Le 12/10 un grand pont de finances viendra nous aider à décortiquer notre situation exacte.

Mme Pierrette LEGROS rappelle qu'elle a dénoncé, avec ses collègues de l'opposition, cette situation depuis longtemps. On lui a dit qu'on faisait peur à la population. Elle veut avoir les services de l'Etat et de la trésorerie pour nous expliquer comment on peut arriver à des dérives pareilles. Elle considère que le bureau est aussi responsable que le président, qui n'a pas à l'influencer. Si le bureau est influencé et manipulé, c'est qu'il le veut bien ou qu'il a des contreparties. Il faut en tirer les conséquences également.

M. LETELLIER estime qu'il aurait été malvenu de demander à la trésorière, un fonctionnaire, de venir ici, pour lui demander de justifier les dérives budgétaires de la communauté de communes. Il dit avoir posé les mêmes questions que Mme Legros à la sous-préfète : pourquoi le réseau d'alerte n'a-t-il pas fonctionné.

Lors de cette réunion avec le staff des impôts, l'Etat nous a dit que le règlement avait été respecté à la lettre : il a averti en temps et en heure la comcom par lettre. Mais le président qui recevait les lettres ne les transmettait pas à ses vice-présidents.

Il y avait un obscurantisme total sur le budget. En P.4, sur les informations financières : les indicateurs ne sont pas remplis.

Il vient de découvrir, avec ses collègues, que nous avons vendu la maison médicale de Peyrelevade à la comcom de Bugeat-Sornac. Elle était neuve, nous avons payée une annuité d'un emprunt de 540 000€. Bugeat-Sornac nous a remboursé cette somme dont il était bien entendu entre nous qu'elle servirait à désendetter la comcom, à rembourser l'emprunt. Tous les maires connaissent cela.

On a demandé à Michel MOINE, à Jean-Sébastien COMBE. Ils nous ont dit que oui, cet emprunt a été remboursé. Si on regarde la liste des emprunts dans le budget, tout est codé afin que tout reste complètement obscur. On découvre que cet emprunt, on va continuer à le payer encore pendant 14 ans, pour 38 000€ par an. On a une maison médicale qui ne nous appartient pas et dont nous ne touchons pas les loyers.

Par ailleurs, il y a quelques jours, en feuilletant des délibérations, qui sont dures à trouver car beaucoup sont absentes des archives (on est obligés de demander à la préfecture !), M. LETELLIER montre un document qu'il a trouvé, qui s'appelle « ligne de trésorerie ». C'est une délibération où il est noté présent, ainsi que la plupart des vice-présidents, datée du 27 août 2015. A cette date, il était près de Madrid avec des amis, il peut le prouver.

On avait en effet voté quelques mois avant, en bureau, un montant de ligne de trésorerie de 600 000€, ce qui est tout à fait normal pour une communauté de communes. Le document apporté ce soir devant le conseil demande par avenant un montant supplémentaire de la ligne de trésorerie de 2,2 millions d'€.

Tout à l'heure nous avons montré ce document aux vice-présidents. Catherine MOULIN aussi était en vacances à cette date. M. LETELLIER a regardé son ancien agenda avec ses notes des réunions de bureau, puisqu'il n'y a jamais de compte-rendu des réunions de bureau. Il dit avoir noté tout l'historique de l'endettement... ou plutôt de l'endettement qu'il croyait être.

Là cela s'appelle « faux et usage de faux ». Quelqu'un a traficoté cette délibération, c'est une photocopie dont on ne sait même pas qui l'a vraiment signée : c'est la signature de Robert, mais on en est même pas sûr... est-ce que c'est une signature électronique, un scan ?

On peut continuer à faire l'autruche, mais là on démasque le système Michel MOINE. On peut dire que ce système va continuer sans lui, à faire les hypocrites, faire des petits arrangements, faire des fausses délibérations quand il y a des soucis...

On a bien vu qu'il n'y avait pas eu une seule réunion de bureau dans le mois d'août 2015. Et lors de la suivante, en septembre, pas un mot là-dessus, tout allait très bien.

Ce sont des malversations financières. La signature n'est pas illisible, il y a un tampon, elle est passée à la sous-préfecture.

Et on va vérifier tout cela. Car l'Etat aussi découvre le pot aux roses... la sous-préfète, pour son 1^{er} poste, perd le sourire quand elle découvre cela.

M. LETELLIER accepte de prendre sa part de responsabilité, mais avec une expérience de 10 ans de président de comcom, il pense avoir une vision globale de la communauté de communes et il est intervenu plusieurs fois sur différents dossiers. Sauf sur la voirie puisque sous la pression de M. MOINE il n'y a jamais eu de route communautaire à La Villedieu, alors que Jean-François l'avait proposé. Mais c'était après le 30 septembre, il fallait faire payer Letellier et ses habitants.

Tout le monde a dit : « Letellier veut se payer la tête de Moine pour prendre sa place ». M. LETELLIER affirme que non, absolument pas, jamais. Il défend l'intérêt de ce territoire et de ses habitants. Il indique qu'il ne demandera pas à être président de cette communauté de communes. Il ne faut pas rentrer aujourd'hui dans des querelles de personnes. La démission de Michel MOINE est une péripétie dans l'histoire de notre comcom, malheureusement. Le budget et le

compte administratif n'étaient pas sincères. Le budget était sous-évalué : on est aux $\frac{3}{4}$ de l'année et on a plus une ligne d'ouverte. Des gens ont dit qu'on sous-évaluait les charges et qu'on sur-évaluait les recettes.

Tout le monde doit prendre conscience que ce système était très bien verrouillé, malgré quelques élus qui avaient le courage de dire des choses. Il y avait un président à qui le pouvoir est monté au casque, visiblement. M. MOINE a fait un très bon 1^{er} mandat à Aubusson, puis il a changé ses pratiques, il a mis la pression sur les élus, sur les salariés, et il a considéré qu'il était tout-puissant, que personne n'avait le droit de demander des comptes.

Si on ne change pas nos pratiques, s'il n'y a pas plus de transparence, si on ne fait le bilan de ces 2 ans de marasme, on signe l'arrêt de mort de cette communauté de communes. Si on continue, des communes vont vouloir s'en aller.

Mme NICOUX approuve et s'interroge sur le rôle du trésorier. Les comptes de gestion et administratifs sont bien votés dans les mêmes termes, en conformité. D'où vient le problème ? On nous prend pour des gogos ! Il y a eu des questions et des réponses, mais le budget est aussi fait en fonction de l'année d'avant : il peut y avoir des écarts, voire des erreurs à la marge, mais en l'occurrence ce n'était pas criant.

Cela n'exonère en rien ce qui est inadmissible. La CRC a visé le compte administratif, elle fait un rapport, et on peut faire des réponses qui vont modifier ce rapport, avec des corrections assez importantes.

M. RUINAUD signale à Mme LEGROS qu'il n'accepte pas d'avoir entendu qu'il aurait pu toucher des compensations. Il est droit dans ses bottes et n'a pas besoin de compensations pour vivre tranquillement à Néoux.

M. CHARVILLAT précise que c'est dans la lettre de Mme MOULIN qu'il est question de « contreparties ».

Sur la gouvernance, il abonde dans la remise en question proposée par Mme MOULIN. En mai 2014 à Faux la Montagne, lors de la seule réunion qui a été délocalisée, nous avons voté les délégations de pouvoir et la conférence des maires. Nous étions 3 à nous opposer car les pouvoirs au président étaient surdimensionnés et cela ne permettait pas d'exercer un contrôle correct de l'exécutif. Que faisaient les autres ?

M. LETELLIER avait proposé la conférence des maires pour qu'il y ait un contrôle des maires sur l'exécutif. Cela a été complètement dévoyé. Par exemple il était proposé que sur demande de 7 maires, on pouvait provoquer une réunion. La conférence des maires est devenue une répétition générale, on se répète et on a les mêmes réponses. Cela ne sert plus à rien. Pour un souci de démocratie, de transparence, il approuve M. Charvillat et affirme qu'il faudra revoir les statuts et le règlement intérieur et clairement que la présidence soit plus sous contrôle.

Il y a un manque de réaction de notre part : quand M. MOINE a commandé le concert de Patrick Sébastien, il a engagé une dépense en son nom, d'environ 50 000€, alors que sa délégation de pouvoir était de 15 000€. A part Denis Priouret, M. Pradelle et nous qui avons émis des doutes, globalement on l'a laissé faire son caprice. Et cette année cela a failli recommencer avec Pierre Perret, on allait avoir la même réponse : « oui je vous en ai parlé ou non je m'en rappelle plus ».

Il y a eu d'autres engagements, des promesses à des maires qui maintenant sont intenable : par exemple faire tel équipement, faire un restaurant à Vallière...

Cette communauté de communes a fonctionné avec une part de servitude volontaire. Il faut écouter ce que vont dire les salariés, les élus, les habitants, car la parole se libère.

Mme LEGROS estime que M. LETELLIER a abondé dans son sens. Elle a dénoncé ce système depuis très longtemps et personne n'a voulu l'écouter. Tout d'abord il faut faire un audit sérieux, et cela sera sévère, puis en tirer les conséquences. Elle ne voulait pas froisser M. RUINAUD.

M. RUINAUD rappelle que pour les embauches, on a fait une commission avec JP Rouillet et un agent, sur 3 critères : compétence, connaissances, esprit d'équipe. Cette commission a embauché les gens qu'elle a jugés aptes, qui ont le sens du devoir, qui bossent. La commission voirie n'a jamais reçu de pression sur l'ordre des travaux à faire, et s'il y en avait eu il ne l'aurait jamais accepté.

M. PRADELLE n'évacue pas les responsabilités de M. MOINE mais il s'interroge sur la légitimité du bureau aujourd'hui, en écoutant avec attention tout ce qui vient d'être dit.

M. LETELLIER est d'accord, sauf que le bureau lui aussi découvre des choses. Il y a quelques semaines, il a rencontré des chefs d'entreprises qui travaillent sur l'extension du FAM de Gentioux et qui attendent depuis des mois d'être payés. Au bureau, on a posé la question à Michel. Le dossier était bouclé financièrement, c'est l'APAJH qui remboursait l'emprunt par son loyer. Il fallait donc payer ces entreprises avant que notre réputation ne soit définitivement ruinée. A la 2^e ou 3^e fois, Michel MOINE répond que nous avons fait l'emprunt, et que nous avons tout dépensé à autre chose. On a tout le temps posé des questions.

M. PRADELLE répond qu'avec une réponse pareille il aurait démissionné.

M. LETELLIER indique qu'aujourd'hui, nous sommes démissionnaires de droit. Le bureau devait continuer à assumer sa tâche. M. MOINE démissionne au moment où tout cela allait être dévoilé, où on est dans le mur.

Mme NICOUX entend bien tout cela mais pense que le fonctionnement n'a pas pu exploser de 4 millions en un an. On a pas eu une explosion du personnel.

M. LETELLIER explique qu'il y a eu de la cavalerie sur les lignes de trésorerie. On nous a dit : « il faut reprendre une ligne de trésorerie, mais on aura besoin que de 800 000€ ». Et on découvre que cette ligne de trésorerie a été mangée le 1^{er} jour pour rembourser la précédente. L'emprunt du foyer et du matériel de voirie a servi à payer les factures et pleins d'autres ! On arrivera jamais à rembourser les 2 millions de la ligne le 7 juin 2017.

M. Denis PRIOURET pose la question de savoir qui va se coltiner les places de vice-président maintenant et si tout cela reposait vraiment sur les épaules de 2 personnes. Il rappelle qu'il a osé poser des questions sur l'achat de matériel de voirie et le travail en régie. Il n'était pas judicieux que la comcom emprunte sur le FAM, c'était aux tutelles de le faire.

M. LETELLIER estime que le FAM était un bon projet, une bonne opération qu'il ne faut pas regretter. Ce qui coûte c'est le transfert des compétences et la non-gestion, car il affirme que cette comcom n'a pas été gérée pendant 2 ans. C'est au président de gérer, et de signer les mandats.

M. RUINAUD répond à M. Pradelle que la comparaison entre régie et prestations avait été faite : nous sommes gagnants sur les petits travaux.

M. DIAS se dit choqué par la médiocrité du débat. M. LETELLIER décrit des faits chirurgicaux, mais M. MOINE a t'il répondu ?

M. LETELLIER répond par la négative. En revanche il a clairement remarqué qu'il y a un bouc-émissaire qui est Jean-Sébastien Combe.

M. DIAS indique que s'il s'agit de faux et usage de faux il va falloir réagir.

M. Philippe COLLIN indique qu'on doit porter plainte et qu'il n'était pas là le jour de cette fameuse délibération. Il explique qu'il avait signalé qu'il fallait réduire la voilure mais qu'on n'avait pas idée de l'ampleur des dégâts. Il se sent sali.

M. LETELLIER précise que M. MOINE nous a mis des bâtons dans les roues. Il lui a reproché d'avoir organisé une commission commune avec l'économie. Il l'a appelé à 8h du matin pour lui reprocher sa position sur l'OT de Felletin.

M. NICOUX relève qu'on a demandé au DGS de se partager sur 2 collectivités. Il a en fait assumé 2 postes entiers à certains moments. A la comptabilité il faudra à l'avenir avoir plus que 1.5 poste.

M. RUINAUD rappelle qu'avec Mme CHABAND il est monté au créneau pour dire que ce n'était pas de la mutualisation.

M. TERNAT veut savoir s'il y a eu une pression sur M. CUISSET aux finances. Il demande comment il a été possible de ne pas voir.

M. CUISSET répond que quand il demandait au DGS la réponse était : « pas de souci » et qu'il n'a pas été convié à certaines réunions. Il a toujours voulu qu'on paye normalement les entreprises, en un mois. Pour récupérer le fonds d'amorçage des TAP les démarches n'ont pas été faites.

M. TERNAT lui répond que c'était à lui de monter au créneau.

M. CUISSET reconnaît une négligence, car il n'a rien vu venir.

M. LETELLIER évoque un épisode de 2015 où une agent de Gentioux a refusé de descendre à Aubusson à la compta. Elle a été mise à pied, peu avant sa retraite, alors que c'était une agent exemplaire. Le système était donc organisé : avec 0.5poste ça ne pouvait pas marcher.

M. CHARVILLAT demande à M. LETELLIER à quel moment il a eu un doute.

M. LETELLIER répond : dès le 30/09/2014. Pendant un an avant la fusion j'étais un partenaire, et au 1^{er} jour de la fusion je n'étais plus rien.

M. DIAS fréquente M. MOINE toutes les semaines. Il admet qu'il a mauvais caractère mais cela ne se passe pas ainsi à la commune d'Aubusson.

M. LETELLIER voudrait que l'on prenne conscience qu'il n'y aura plus un sou pour le bassin d'Aubusson. Il faut arrêter d'être dans la négation.

M. LEGER pense que maintenant on doit être capables de retisser du lien, avec nos voisins, les grands élus, le pays, les communes membres. Il faut travailler dans l'unité sinon c'est la mise sous tutelle. On doit rechercher un développement harmonieux du territoire, avec Aubusson.

Mme PERRUCHET demande si le DGS n'a pas prévenu le président et si M. LETELLIER parle en son nom ou au nom des vice-présidents.

M. LETELLIER précise que c'est de la cavalerie qu'on découvre maintenant, avec tout le monde. L'Etat le sait et est prêt à nous accompagner.

Mme Valérie BERTIN explique qu'elle a refusé le poste de vice-présidente qui lui avait été proposé. Sur le projet de restaurant à Vallière, elle estime qu'on a été naïfs, et aujourd'hui déçus. Elle se dit atterrée par la situation financière. Elle se demande comment on a pu en arriver là car dans les communes, la trésorerie appelle régulièrement pour vérifier même de petites dépenses. Elle a honte vis-à-vis des entreprises qui ne sont pas payées. La pression fiscale est maximale sur les administrés. Elle se demande ce qu'il faut faire pour le service des ADS qui ne fonctionne plus. Mais il ne faut pas se battre contre des personnes.

M. LETELLIER donne la parole à différentes personnes dans le public.

Intervention du public :

Mme Laurent est une ancienne salariée de la comcom, chargée de la remise aux normes du SPANC. Des réunions entre agents et élus étaient régulièrement organisées, mais elles ont cessé avec la fusion. Avant, elle intervenait régulièrement en conseil communautaire. A Creuse Grand Sud, ses initiatives ont pris fin, elle n'a plus eu d'information sur les choix politiques, plus de rapports avec les usagers. Le devoir de discrétion était souvent rappelé aux salariés, qui avaient peur des sanctions. Son travail n'ayant plus de sens, elle a démissionné avant la fin de son contrat.

Intervention du public :

Tom Pousse, c'est 9 salariés. Tom Pousse, c'est une quarantaine de familles qui nous confient leurs enfants pour pouvoir exercer leurs activités, faire tout ce qu'elles ne peuvent pas faire avec leurs enfants. Depuis 3 mois, la comcom n'honore à nouveau plus ses engagements envers TP. Si la situation dure 3 mois de plus, nous serons obligés de fermer la crèche. En deux ans, vous avez transformé cette situation en désastre.

Intervention du public :

Il faut reconsidérer les délégations, avoir un fonctionnement collégial, supprimer la conférence des maires qui parasite tout, ouvrir la participation aux commissions.

Il faut aussi rédiger de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur. Que la participation citoyenne prenne son envol.

Intervention du public :

Première piste : donner aux habitants la possibilité de se prononcer sur l'étendue et les limites de leur territoire en organisant une consultation des électeurs.

Seconde piste, simple à mettre en œuvre. Engagez-vous à réformer les statuts du conseil du communautaire dès l'élection du nouveau président. Et engagez-vous à les présenter de façon claire et synthétique dans l'ensemble des organes de médiation de la communauté de communes avant votation. Rendez possible les prises de paroles publiques sur le sujet.

Intervention du public :

La clarté doit être faite sur la situation financière et sociale de la communauté de communes. Nous devons comprendre le pourquoi et le comment de ce désastre. Ce qui a fort heureusement commencé à se faire ce soir lors de cette assemblée.

Cette analyse financière, sociale et organisationnelle, nous demandons qu'elle se réalise en associant les élus, des salariés de la com com et des citoyen-ne-s. Une sorte d'audit communautaire qui ne serait pas sous le seul contrôle des experts et professionnels de la gestion publique ... Mais réellement entre les mains de votre assemblée, qui s'appuie aussi sur les compétences, les capacités d'analyse et de proposition, de personnes actives sur notre territoire.

Intervention du public :

Nous demandons une démarche de co-construction, de coopération, sans croire à un nouveau président. Un cabinet parisien avait été choisi pour faire le projet de territoire de la comcom : nous proposons de le faire nous-mêmes.

Intervention du public :

Une réunion d'habitants a eu lieu à la Nouaille, qui a formé un groupe : « Ici les habitants ». Nous souhaitons aller au conseil communautaire, nous diffuserons l'information et les comptes-rendus faits par les habitants. Nous demandons aux élus de nous faire part de leurs intentions sur la gouvernance.

Intervention du public :

Il est rappelé que la dette de la commune d'Aubusson est de 10 000€ par habitant à la fin 2015.

M. DIAS explique au public qu'il a créé autrefois la Ligue des citoyens délibérants. Ce n'est pas en étant activiste qu'on arrive à changer les choses.

M. LETELLIER observe que pendant longtemps on a fait vivre ce projet politique, tel qu'il est décrit ce soir. Le discours qui dit que le système ne peut pas être changé, il ne peut plus l'entendre.

M. PRIOURET souhaite qu'on ne refasse pas le clivage plaine/plateau.

Intervention du public :

Sur la question du vote des taux le 30/09/2014, les documents ont été demandés via la CADA. La décision reste pendante car la comcom a refusé de communiquer les documents.

M. Stéphane DUCOURTIOUX estime qu'on assiste à une mascarade et que M. LETELLIER, en réalité, ne connaît pas la situation.

M. PRADELLE interpelle les élus qui ont voté à 99% les délibérations de M. MOINE.

Mme NICOUX n'exclu pas tous les vice-présidents de leurs responsabilités, mais malgré tout, c'est le président qui était responsable. On ne peut pas ne pas constater qu'il y a un problème.

M. LETELLIER affirme qu'on ne mesurait pas l'ampleur des chiffres. C'était de la cavalerie à court terme sur des millions d'€.

Intervention du public :

Le maire ou le président n'ont pas de pouvoirs exorbitants. Vous avez délégué sans contrôler. Rien ne s'est passé du côté des services de l'Etat. En 2001 par exemple, il y a eu une alerte à la mairie d'Aubusson, mais il y a eu une réaction. Un adjoint aux finances doit tout voir et tout connaître.

Mme Marie-Françoise VERNA explique qu'en 2 mandats, elle a exprimé constamment ses désaccords, mais qu'on est mis à part quand on conteste.

M. CHABERT indique que fin 2015, il a fait une note à la Chambre Régionale des Comptes et une lettre recommandée au préfet sur la situation. Fin 2015, le déficit réel était de 821 000€, mais M. MOINE n'a jamais fourni les informations complémentaires à la CRC. On va être mis sous tutelle si on ne travaille pas collégialement.

Mme Eve MENAGER présente un document projeté à l'écran sur la situation financière actuelle et le personnel.

M. CHARVILLAT observe que le FAM de Gentioux permet de dégager des recettes de loyer. Comment compenser cette perte ?

M. LETELLIER signale que la vente du FAM pourrait sauver le court terme, mais il ne faut pas brader cet actif, car il rapporte 250 000€ net par an, que nous n'aurons plus jamais. L'important est de passer le cap de la ligne de trésorerie de juin 2017. Des collectivités territoriales riches peuvent garantir des emprunts pour d'autres, s'il y a un projet. Il faudra faire un effort sur les attributions de compensation car l'Etat nous dit qu'on a pas fait les transferts de charges.

M. TERNAT pense que la vente d'actifs nous prolongera de 6 mois. C'est le Plateau qui va sauver la comcom !

M. LETELLIER dit que nous avons 9 mois pour aller négocier et ne plus passer pour des marioles. On va perdre des subventions car les factures ne seront pas payées à temps, alors qu'on a des travaux qui sont cruciaux.

M. PRADELLE demande si les intérêts moratoires ont été estimés.

M. LETELLIER répond que non, et que les entrepreneurs ont déjà été bien patients. Les loyers du FAM ainsi que les éoliennes permettaient de financer toute la politique petite enfance du Plateau de Gentioux.

M. CHABERT affirme que l'Office de Tourisme a besoin de 90 000€ pour payer ses salariés.

M. LETELLIER ajoute que le problème se pose aussi pour beaucoup d'associations satellites de la comcom. Des dizaines d'emplois en dépendent.

Question du public : la ligne de trésorerie est donc liée à un faux ?

M. LETELLIER précise que ce faux porte sur la ligne de 2015. Elle a aspiré 2 millions d'€ : à force de faire de la cavalerie, tout fini par s'écrouler. Il ne faut pas repartir dans ces dérives.

Question du public : que représentent les indemnités des élus ?

M. LETELLIER précise qu'elles sont d'environ 650€/mois mais qu'il faudra peut-être les baisser.

Question du public : y avait-il une commission finances et fiscalité ?

M. LETELLIER répond que cela faisait partie des attributions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ou du conseil. Mais il est évident qu'il faudra une commission finances et RH. Il faut prendre conscience des manquements et revoir le lien avec les salariés. On doit tout mettre sur la table et exercer beaucoup plus de contrôle.

M. PRADELLE suggère la création d'une commission de contrôle interne.

M. CHARVILLAT rappelle qu'il faut élire un bureau la semaine prochaine, et en même temps tout refaire : c'est un travail colossal, dans un temps très court.

M. LETELLIER précise que l'Etat veut un représentant légal, un président, mais que nous n'avons pas encore toute la connaissance de la situation. Il faut donc peut-être élire des gens « en transit ».

M. RUINAUD propose d'élire un exécutif sur 6 à 9 mois, faire une transition puis décider des suites à donner.

M. CHARVILLAT souhaite établir une règle sur le nombre de vice-président.

M. LETELLIER explique que les vice-présidents ne chômaient pas, il y a beaucoup de travail.

Question du public : la mise sous tutelle ne pourrait-elle pas assainir la situation ?

M. COLLIN répond que la mise sous tutelle signifie la fin des subventions aux associations, et que le levier fiscal serait appliqué, ce qui n'est pas une solution.

La séance est levée à 22h56